DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212002471-20200724-20-063-AS-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/07/2020
Publication : 30/07/2020
Pour l'autorité compétente par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

N° 20/063/AS

SEANCE DU 24 JUILLET 2020

OBJET : ACTION SOCIALE
Participation à la prise en charge des frais d'hébergement pour une ressortissante marocaine.

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de juillet à 17 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 17 juillet 2020 s'est réuni au COSEC à titre exceptionnel en raison des règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Claude TAFANI ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Didier LORENZINI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Nathalie CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Vincent GAMBINI ; Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI ; Ange Paul VACCA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Georges MELA ; Etienne CESARI ; Florence VALLI.

Absents : Stéphane CASTELLI.

Avaient donné procuration :

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Petru VESPERINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Alerté par le Consulat du Maroc sur la situation d'une ressortissante marocaine, le Président de l'association « Sport et culture en Méditerranée » a sollicité La Commune de Porto-Vecchio pour une demande de participation à la prise en charge des frais d'hébergement. L'intéressée s'est rendue en Corse pour rendre visite à sa fille enceinte, hébergée par la FALEP suite à de graves problèmes au sein de son couple.

Or, en raison de la crise sanitaire internationale, elle s'est retrouvée bloquée à Porto-Vecchio. Se trouvant dans une situation précaire, sur intervention de l'association, elle a été hébergée à la résidence FILIPPI - Avenue Georges Pompidou. Pendant son séjour, elle a appris le décès de son époux. Le Consulat du Maroc a donc été contacté et nous a informé qu'il n'était pas possible pour cette personne de se rendre aux obsèques et ce du fait de la fermeture des frontières de l'espace Schengen et de la suspension par les autorités marocaines des liaisons aériennes et maritimes en provenance et à destination de la France.

C'est pourquoi, compte tenu de la situation particulière et douloureuse dans laquelle se trouve cette personne, la Commune de Porto-Vecchio s'est engagée à participer à la prise en charge des frais d'hébergement pour un montant de 700 € (sept cents euros) qui correspond à un mois de loyer du 21 mars au 21 avril 2020.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la prise en charge de ces frais d'hébergement.

Le Conseil Municipal,

Ouï le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de prendre en charge les frais d'hébergement à la résidence FILIPPI pour la période du 21 mars au 21 avril pour un montant 700 € (sept cents euros).

ARTICLE 2 : Les crédits de dépenses font l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires aux imputations correspondantes.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice		33
Nombre de membres présents		32
Nombre de procurations		0
Nombre de suffrages exprimés		32
Votes :	pour	
	dont procurations	
	contre	
	dont procurations	
	abstention	
	dont procurations	
	unanimité	**X**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

MAIRIE DE PORTO-VECCHIO 47 47 CORSE DU SUD